Le logement

Voici quelques renseignements utiles pour vous aider à trouver un logement convenant à vos besoins.

- Parcourez les rues pour trouver les affiches
 « À louer » placées à l'extérieur.
- Consultez les babillards de commerces et organismes.
- Consultez les petites annonces des journaux et des sites Web (Kijiji, LesPacs, Marketplace, etc.).
- Visitez le portail Internet Logis Lévis pour des logements sociaux et communautaires :



Quand un logement vous plaît...

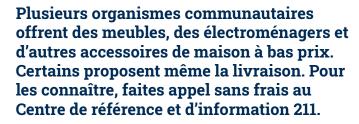
- Communiquez avec le propriétaire et posez-lui toutes vos questions.
- Prenez rendez-vous pour une visite, cela ne vous engage à rien.
- Si le logement vous convient, vous êtes prêt à signer un bail.







L'ameublement





Pour connaître les autres ressources de votre communauté pouvant vous venir en aide gratuitement et en toute confidentialité, composez le 211.

211quebecregions.ca

Vous trouverez également des meubles et accessoires dans les magasins à grande surface, les centres commerciaux, les quincailleries et les commerces de quartier, ainsi que sur différents sites Web. Certains vendeurs offrent même des articles gratuitement si vous êtes en mesure d'aller les chercher vous-même. Notez qu'il est de votre responsabilité de vous meubler.

Si vous achetez des biens usagés, assurez-vous qu'ils soient en bon état et qu'ils ne cachent pas de la moisissure ou des insectes nuisibles comme des punaises de lit.



ਜ ਜ ਜ





Magasin Général de la Rive-Sud

- 106, côte du Passage, Lévis
- **J** 418 833-2166

Ressourcerie de Lévis

- 24, rue Charles-A.-Cadieux, Lévis
- **J** 418 838-8889

Le Chiffonnier (Service d'entraide de Saint-Romuald)

- 285, rue de Saint-Romuald, Lévis.
- **J** 418 839-5588

Magasin La Bonne Affaire (Service d'entraide de Saint-Rédempteur)

- 2385, route des Rivières, Lévis
- **J** 418 831-1451

Service d'entraide de Saint-Jean-Chrysostome

- 1008, rue Alphonse-Ferland, Lévis
- **J** 418 839-0749

Comptoir d'aide Le Fouillis

- 140 A, rue Saint-Joseph, Lévis
- **J** 418 835-1625

Le P'tit Marché (Service d'entraide de Breakeyville)

- 700, rue Davie-Anderson, Lévis
- **J** 418 832-1671

Le Vestiaire (Service d'entraide Saint-Étienne)

- 4044, route des Rivières, Lévis
- **J** 418 836-0468

Aux Petits trésors (Service d'entraide de Charny)

- 2480, chemin de Charny, Lévis
- **J** 418 832-0768

Les trésors de Nicolas (Service d'entraide de Saint-Nicolas)

- 1361, route Marie-Victorin, Lévis
- **J** 418 831-8160



L'électricité

À Lévis, la source d'énergie de la plupart des habitations est l'électricité (chauffage, eau chaude, fonctionnement des appareils électriques).

Une fois votre logement choisi, vous devez communiquer avec Hydro-Québec pour ouvrir un compte ou, si vous êtes déjà client, pour faire votre changement d'adresse.

Moins élevé que dans plusieurs autres pays, le coût de l'électricité varie en fonction de la grandeur de votre logement et de votre consommation.

En ajustant la température de la façon suivante, votre logement sera confortable et vous ferez des économies :

- ·Le jour, si vous êtes absent : 17 °C
- ·Le jour et le soir, si vous êtes à la maison : 20 °C
- •La nuit, que vous soyez ou non à la maison : 17 °C

Renseignements:

hydroguebec.com

J 1 888 385-7252







Le téléphone, la télévision et Internet

Plusieurs fournisseurs offrent des services de téléphonie, de télévision et de branchement Internet. En général, les prix sont plus avantageux lorsqu'on regroupe ces abonnements chez un même fournisseur. N'hésitez pas à comparer les prix et surveillez les promotions.



L'eau potable

Vous pouvez boire en toute sécurité l'eau qui sort des robinets de votre logement. Elle a été traitée par le réseau d'aqueduc de la Ville de Lévis. L'eau ne doit toutefois pas être gaspillée. Assurez-vous de ne pas laisser couler l'eau inutilement et de bien fermer les robinets. C'est une responsabilité partagée par tous les citoyennes et citoyenss de Lévis.

Renseignements:

ville.levis.qc.ca/transport-et-infrastructures/aqueduc/etat-du-reseau-deau



L'assurance habitation

Il est fortement conseillé de se munir d'une assurance habitation. Offerte à prix raisonnable, l'assurance habitation permet de remplacer vos biens et de payer vos dépenses en attendant de vous reloger si un incident survenait. Sans elle, vous pourriez tout perdre en cas de sinistre majeur (feu, dégât d'eau, etc.).

Renseignements:

infoassurance.ca



Le bail est un contrat de location entre le locataire (vous) et le propriétaire. Ce dernier s'engage, en échange du paiement du loyer, à vous laisser vivre paisiblement dans le logement.

Avant de signer le bail, assurez-vous :

- De bien comprendre toutes les clauses du bail.
- Que tout ce dont vous avez convenu avec le propriétaire est bien écrit dans le bail.

N'hésitez pas à consulter gratuitement Le Tremplin, centre d'aide pour les personnes immigrantes et leurs familles à Lévis, où des conseillers pourront répondre à vos questions et au besoin vous référer vers les bons organismes pour votre démarche de recherche de logement.

Renseignements:

□ letremplinlevis.com

J 418 603-3512

Le propriétaire peut vous demander

- ·Prénom et nom
- Adresse actuelle
- Informations personnelles (avec votre consentement), par exemple les coordonnées de vos anciens propriétaires pour connaître vos habitudes de paiement

Vous n'êtes pas dans l'obligation de fournir :

- Numéro d'assurance sociale (NAS)
- · Numéro de permis de conduire
- · Numéro d'assurance maladie
- Une caution
- ·Le paiement de plus d'un mois de loyer

Des logements à prix abordables et modiques

L'Office municipal d'habitation (OMH) de Lévis est un organisme public qui offre des logements sociaux aux personnes à faibles revenus. Les locataires paient un loyer de base correspondant à un pourcentage de leurs revenus familiaux.

Pour y avoir accès, il faut :

- Avoir un statut de résident permanent ou de citoyen canadien.
- Avoir un revenu familial qui ne dépasse pas le seuil admissible.
- · Avoir résidé au Québec durant les 12 derniers mois.

Notez qu'il y a une liste d'attente à laquelle il faut s'inscrire avant d'accéder à un logement.

L'Office municipal d'habitation de Lévis a construit 380 logements au cours des dernières années sur le territoire lévisien. Conformément aux priorités déterminées par le plan stratégique de la Ville de Lévis, ces logements sont destinés principalement aux familles et en priorité aux ménages de travailleurs à revenu modeste. L'Office est responsable de la sélection des locataires.

Renseignements:

omhlevis.qc.ca

418 833-1490



Logements communautaires

Sur le territoire de Lévis il y a plusieurs coopératives de logements sociaux et communautaires. En échange d'une implication dans la vie de l'immeuble, il est possible d'accéder à un logement abordable.

Le logement social et communautaire se définit par sa propriété et son mode de gouvernance. Il s'agit de logements à but non lucratif, gérés hors de la logique du profit. Sa mission est de loger prioritairement les ménages à faibles revenus ou à revenus modestes. Il est de propriété publique ou collective.

Les organismes propriétaires d'habitations sociales et communautaires offrent des logements à divers types de ménages : personnes seules, familles, personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie, jeunes en difficulté, femmes victimes de violence conjugale, etc.

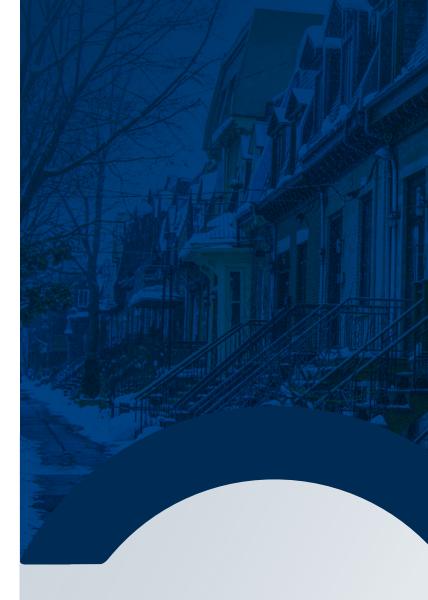
Pour connaître la disponibilité de ces logements :

□ logislevis.com

Vous pouvez également communiquer avec le Groupe de ressources techniques Nouvel Habitat

J 418 833-6652





Le droit d'accès à un logement

Vous êtes en droit d'habiter un logement, quels que soient votre origine ethnique ou nationale, votre couleur de peau, votre sexe, votre statut de femme enceinte, votre orientation sexuelle, votre état civil, votre âge, votre religion, vos convictions politiques, votre langue, votre condition sociale, votre handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Source : Tribunal administratif du logement du Québec

Renseignements:

rdl.gouv.qc.ca

J 1800 683-2245



- · Nombre de pièces
- •Endroit où le logement est situé
- Proximité des services (transport, écoles, etc.)
- ·Logement meublé, semi-meublé ou non meublé
- ·Chauffage et électricité inclus ou non dans le prix

Services d'aide budgétaire

L'association coopérative d'économie familiale Rive-Sud de Québec (ACEF Rive-Sud) est un organisme à but non lucratif d'aide, d'éducation et d'intervention dans les domaines du budget, de l'endettement et de la consommation. L'ACEF travaille à défendre les droits des consommatrices et consommateurs.

Les activités de l'ACEF se divisent en trois volets:

- · Services d'aide
- · Activités d'éducation
- · Dossiers d'action

Renseignements:

418 835-6633 ou sans frais 1 877 835-6633

acef@acefrsq.com

acefrsq.com

Info-Logement pour les nouveaux arrivants

Exemple de logement 4 ½

4 pièces:

- ·Salon (1)
- •Cuisine (1)
- Deux chambres (2)
- •Une salle de bain (½)

Meublé : tous les meubles sont fournis et inclus dans le prix. Il est toutefois préférable de valider les détails avec le propriétaire des lieux.

Semi-meublé : la cuisinière et le réfrigérateur sont fournis et inclus dans le prix (parfois aussi la laveuse et la sécheuse).

Non meublé : le logement ne comprend aucun meuble.

Coût mensuel moyen d'un logement à Lévis en 2020 :

• Studio (1 ½ ou 2 ½): 595 \$

•1 chambre à coucher (3 ½): 735 \$

•2 chambres à coucher (4 ½):833 \$

•3 chambres à coucher (5 1/2): 962 \$



•A/C: air climatisé

·C.C. OU CH.: chambre à coucher

• CHAUFFÉ-ÉCLAIRÉ, C.É. : chauffage et dépenses en électricité inclus dans le loyer

· ENTRÉE LAVEUSE-SÉCHEUSE :

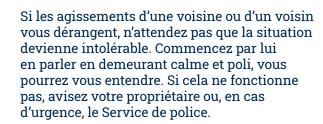
l'appartement possède l'espace et les branchements nécessaires pour que vous puissiez y installer vos appareils (laveuse-sécheuse)

- •NF OU NON-FUMEUR : il n'est pas permis de fumer dans ce logement
- •N.C.N.É. OU NON CHAUFFÉ NON ÉCLAIRÉ: le chauffage et les dépenses en électricité ne sont pas inclus dans le loyer: cette dépense s'ajoute au loyer exigé par le propriétaire
- ·P.C.: pieds carrés
- **SEMI-MEUBLÉ** : la cuisinière et le réfrigérateur sont fournis et inclus dans le loyer
- **STAT.** : espace de stationnement compris dans le loyer

Le bon voisinage

En milieu urbain, surtout dans les immeubles à logement, les gens habitent près les uns des autres. Pour assurer un bon voisinage, chacun doit donc respecter la tranquillité des autres locataires :

- •En évitant les bruits dérangeants, les cris. la musique forte, les coups dans les murs, les bruits d'outils, les pas lourds, les attroupements et autres.
- •En ne laissant pas les enfants courir ou jouer dans les corridors.
- •En limitant les odeurs de cuisine par l'utilisation de la hotte de la cuisinière.
- •En ne laissant pas traîner ses biens dans les espaces communs.
- •En sortant ses ordures et son recyclage dans des contenants hermétiques (bacs ou sacs) et seulement aux moments appropriés.
- •En enlevant ses souliers (surtout les chaussures à talons hauts) à l'intérieur du logement, car cela fait du bruit qui résonne dans les murs et les plafonds.
- •En respectant, s'il y en a, les règlements propres à votre immeuble.



Renseignements:

ville.levis.qc.ca/taxes-permis-reglements/ bon-voisinage

Un coup de main pour la gestion de conflit

Il arrive que des conflits surviennent et qu'on ignore comment les gérer. Équijustice propose la médiation citoyenne pour obtenir le petit coup de pouce pour faire face à ces situations: l'intervention d'un tiers impartial peut permettre à chacun de s'exprimer, d'être entendu et de trouver des outils pour mieux composer avec la situation.

Renseignements:

- equijustice.ca/fr/trouver-unequijustice
- levis@equijustice.ca
- **418 834-0155**



